

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 1881)

## AMENDEMENT

N ° AC103

présenté par  
Mme Mette

-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.